



Bruxelles, le 23 avril 2021

CM 2864/21

JAI
SCH-EVAL
ENFOPOL
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: schengen.evaluation@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.23.85

Objet: Projet de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2019 de l'application, par la Slovénie, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la coopération policière
- FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 2677/21 du 19 avril 2021 a été clôturée le 22 avril à 17 heures et que toutes les délégations participant au vote se sont prononcées en faveur de l'adoption de la décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2019 de l'application, par la Slovénie, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la coopération policière, dont le texte figure dans le document 7545/21.

La majorité qualifiée requise a été atteinte. Dès lors, la décision d'exécution du Conseil susmentionnée est adoptée.